



PAFEN  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE  
L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique (MFBEN)**



**PAFEN**  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE  
L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI

**Passation des Marchés de Fournitures**  
**(Processus d'Appel d'Offres à une enveloppe)**

|                       |                                                                            |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Intitulé du projet    | PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI « PAFEN » |
| SUR FINANCEMENT IDA : | E0930-BI/E2820-BI                                                          |
| N° du Projet :        | P176396                                                                    |

**TERMES DE REFERENCE POUR**

**LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR REALISER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ARCT  
POUR L'ENCADREMENT TARIFAIRE ET LA VALIDATION DES CATALOGUES D'INTERCONNEXION**

Activité n°BI-PAFEN-PIU-1.1.3.11-CS-QCBS



Septembre 2026



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



PAFEN  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

## I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le « Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) » d'un montant total de 92 millions de dollars américains. Il est prévu qu'une partie des ressources soit utilisée pour financer les prestations d'un cabinet pour « assurer une assistance technique à l'ARCT pour l'encadrement tarifaire et la validation des catalogues d'interconnexion ».

## II. Objectif et Description du Projet PAFEN

L'objectif de développement du PAFEN est d'accroître l'accès à Internet haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies, et améliorer la capacité du Gouvernement à gérer ses ressources plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique.

Le projet vise à accroître l'accès au haut débit et à améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics numériques, ce qui contribuera à jeter les bases d'un développement accéléré de l'économie numérique du Burundi.

Les activités du projet visent à accroître l'adoption du numérique en élargissant la couverture du réseau et la base existante de consommateurs de services numériques par le biais d'initiatives qui stimulent l'investissement dans des infrastructures à large bande durables et intelligentes sur le plan climatique et catalysent la demande croissante de services électroniques par le biais de programmes d'accès numérique. Une attention particulière est accordée à la réduction de la fracture numérique, en veillant à ce que les communautés rurales du Burundi, les femmes et les filles, ainsi que les groupes vulnérables soient connectés. L'accent sera également mis sur la stimulation de l'accès au haut débit dans des secteurs clés, tels que l'éducation.

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Accès et inclusion numériques :

- Sous-composante 1.1: Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès aux services numériques
- Sous-composante 1.2: Accès à la connectivité locale
- Sous-composante 1.3: Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques :

- Sous-composante 2.1: Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services numériques
- Sous-composante 2.2: Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées et capacités de l'administration publiques
- Sous-composante 2.3: Digitalisation de certains services et de cas d'utilisation phares
- Sous-composante 2.4: Modernisation des principaux processus de Gestion des Finances Publiques (GFP)



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



PAFEN  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence

Le projet est géré par une Unité de Gestion du Projet (UGP)).

### III. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) est l'autorité chargée de la régulation du secteur des communications électroniques et des TIC au Burundi. À ce titre, elle veille notamment au bon fonctionnement du marché, à l'instauration d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs, à l'encadrement des pratiques tarifaires et à la protection des intérêts des consommateurs.

L'interconnexion entre les réseaux des opérateurs constitue une condition essentielle du fonctionnement concurrentiel du marché. Les opérateurs concernés sont soumis à des obligations relatives à l'interconnexion et, notamment, à la publication de catalogues d'interconnexion soumis à l'approbation du régulateur. Les tarifs d'interconnexion, notamment les tarifs de terminaison d'appel, doivent pouvoir être évalués au regard des coûts pertinents et des principes réglementaires applicables.

Par ailleurs, l'évolution des marchés mobiles, la multiplication des offres commerciales, des promotions, des bonus et des offres groupées rendent nécessaire la mise en place d'un dispositif permettant à l'ARCT d'apprécier objectivement les niveaux tarifaires pratiqués sur le marché et leurs effets sur la concurrence, les investissements, la qualité des services et l'accessibilité des communications électroniques.

Dans ce contexte, l'ARCT doit être en mesure de définir une méthodologie objective de calcul des coûts pertinents, les éventuelles marges à prendre en compte, les modalités de traitement des taxes et redevances, ainsi que les règles applicables aux promotions, bonus, bundles et autres offres commerciales.

L'ARCT doit notamment être en mesure de déterminer si les niveaux de tarifs proposés par un opérateur sont économiquement et réglementairement justifiés, sans préjuger du résultat de l'analyse et sans fonder la réglementation sectorielle sur les seuls coûts communiqués par un opérateur. La méthodologie doit être applicable de manière transparente, cohérente et non discriminatoire à l'ensemble des opérateurs concernés.

La mission doit également permettre de déterminer les modalités de calcul du « prix effectif » des offres commerciales, afin de pouvoir comparer les offres comportant des bonus, promotions, volumes additionnels, conditions particulières ou offres groupées avec les tarifs planchers éventuellement établis.

Enfin, la validation des catalogues d'interconnexion et l'encadrement tarifaire exigent une expertise pluridisciplinaire en économie de la régulation, modélisation des coûts, ingénierie des réseaux, droit de la régulation et comptabilité réglementaire. Or, l'ARCT ne dispose pas actuellement de ressources humaines suffisantes et spécialisées pour conduire seule ces exercices techniques et récurrents.

Dans cette optique, l'ARCT a précédemment fait développer un cadre réglementaire et des modèles de calcul dédiés. Toutefois, ces outils ne sont pas opérationnels à ce jour en raison d'un déficit de compétences internes pour leur exploitation régulière.

La présente mission vise en priorité à auditer, corriger, améliorer et opérationnaliser les modèles et cadres existants.



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi

4



PAFEN  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

Néanmoins, si le consultant constate, après évaluation approfondie, que les outils actuels sont obsolètes, inadaptés ou structurellement défaillants, il aura la responsabilité de concevoir et de déployer de nouveaux modèles de calculs de coûts et outils de simulation parfaitement calibrés pour le marché burundais. »

La présente mission doit donc permettre à l'ARCT de disposer non seulement d'analyses et de recommandations, mais surtout d'une méthodologie et d'un modèle de coûts opérationnels (qu'ils soient corrigés, optimisés ou nouvellement conçus en cas d'inadaptation de l'existant).

À l'issue des travaux, l'ARCT devra impérativement être dotée d'outils de contrôle fiables, de procédures réglementaires claires et de compétences internes consolidées en matière d'analyse tarifaire, de détermination des tarifs plafonds et planchers et de validation autonome des catalogues d'interconnexion.

#### IV. OBJECTIFS DE LA MISSION

##### 4.1. Objectif général

Renforcer durablement les capacités de l'ARCT en matière de régulation économique des communications électroniques en développant une méthodologie objective, transparente, reproductible et juridiquement défendable permettant de :

- Déterminer les tarifs planchers et les tarifs plafonds des principaux services de communications électroniques mobiles ;
- Évaluer les offres commerciales et leur conformité aux règles tarifaires applicables ;
- Encadrer les pratiques tarifaires susceptibles de porter atteinte à la concurrence ;
- Déterminer et contrôler les tarifs d'interconnexion orientés vers les coûts ;
- Transférer les compétences et outils nécessaires aux cadres de l'ARCT.

##### 4.2. Objectifs spécifiques

La mission devra notamment permettre de :

1. Réaliser un diagnostic approfondi du marché des communications électroniques mobiles au Burundi, de sa structure concurrentielle, de ses pratiques tarifaires et de l'évolution de ses coûts
2. Analyser le cadre légal et réglementaire applicable à la fixation, au contrôle et à la révision des tarifs des services de communications électroniques ;
3. Collecter, vérifier, normaliser et analyser les données de coûts, de trafic, de revenus et d'offres commerciales des opérateurs ;
4. Auditer, corriger et améliorer le modèle de coûts existant pour les services mobiles, ou, en cas d'inadaptation technique avérée, éventuellement concevoir et développer un nouveau modèle de coûts basé sur la méthode LRIC, permettant de déterminer les coûts pertinents des principaux services ;
5. Définir une méthodologie de calcul du prix effectif des offres commerciales, notamment les promotions, bonus, bundles et offres multiservices ;
6. Appliquer le modèle développé aux données disponibles du marché burundais afin de déterminer les niveaux de référence des tarifs planchers et tarifs plafonds et d'apprécier notamment les propositions tarifaires soumises à l'ARCT ;



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



PAFEN  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

7. Accompany the ARCT, during the duration of the mission, in the follow-up, control and periodic revision of the tariffs floor and ceiling;
8. Develop the procedures and tools allowing the ARCT to examine the commercial offers before and/or after their launch on the market, in accordance with the regulatory framework retained;
9. Evaluate and strengthen the cost model of interconnection existing or, if necessary, design a new tool performing allowing to rigorously evaluate the tariffs of long and long distance calls;
10. Accompany the ARCT in the elaboration, analysis and validation of interconnection catalogues of operators;
11. Transfer durably the competences to the ARCT through training, tutoring and joint work on real operation files.

## V. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission, les résultats suivants devront notamment être obtenus :

1. A complete diagnosis of the Burundian mobile and Internet market, of its competitive structure, of costs and of tariff practices is available;
2. A methodology documented for the determination of relevant costs of mobile services and Internet is elaborated and validated;
3. The model for calculating tariffs floor and ceiling (voice, SMS, data) is perfectly functional, set at the level (or completely reconstructed if the existing one is inadequate), fed by up-to-date and fully mastered data by the teams;
4. A methodology for calculating the effective price of commercial offers is elaborated and tested;
5. The proposals of tariffs floor and ceiling are calculated on the basis of available data and of the methodology retained and an impact analysis of different tariff scenarios is realized;
6. The requests submitted to the ARCT in the framework of the request relative to tariffs floor and ceiling, are evaluated in a way independent of the cost model, of the market, of the competition and of the interests of consumers;
7. A monitoring and control mechanism of the conformity of offers with tariffs floor is operational and a methodology for periodic revision of tariffs is established;
8. The legal modalities of implementation, control, conformity and sanction, within the limits of powers conferred to the ARCT by the legal framework, are documented;
9. A cost model allowing the evaluation of interconnection tariffs is operational;
10. A cost model of interconnection (optimized or newly designed) is operational and allows to rigorously evaluate the tariffs of long;
11. The ARCT staff are trained and able to conduct further calculation, revision and tariff control exercises;
12. The ARCT has tools and procedures allowing to respond in an objective and reproducible way to future requests relative to tariffs floor.



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi





PAFEN



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

## VI. ÉTENDUE DE LA MISSION ET TÂCHES

La mission s'articulera autour de sept (7) étapes complémentaires.

### Étape 1 – Mise en place de l'équipe d'experts et cadrage

Le prestataire devra, au démarrage de la mission, constituer et mobiliser une équipe pluridisciplinaire d'experts et désigner un chef de mission. Il devra également élaborer une note de démarrage, établir un plan de travail détaillé assorti d'un calendrier de mise en œuvre et organiser une réunion de cadrage avec l'ARCT et le PAFEN afin de préciser les modalités pratiques de réalisation de la mission.

Dans le cadre de cette phase de démarrage, après identification des cadres de l'ARCT devant être associés à la mission, le prestataire devra en outre définir le dispositif de gouvernance ainsi que les modalités de coordination, de suivi et de validation des différents livrables.

### Étape 2 – Analyse du cadre juridique, diagnostic du marché et collecte de données

Le prestataire devra :

#### A. Analyse du cadre juridique et réglementaire

- Analyser les dispositions légales et réglementaires applicables aux tarifs et à la concurrence ;
- Identifier les compétences et pouvoirs de l'ARCT en matière de régulation tarifaire ;
- Analyser les règles relatives aux sanctions et aux procédures de mise en conformité ;
- Identifier les éventuelles contraintes juridiques à l'instauration de tarifs planchers ;
- Identifier les éventuelles contraintes liées à l'élaboration et publication des catalogues d'interconnexion.
- Auditer le cadre réglementaire de contrôle tarifaire précédemment développé et proposer les adaptations, corrections ou simplifications juridiques nécessaires



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi





PAFEN



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

## B. Diagnostic du marché

Le prestataire devra procéder à une analyse approfondie du marché des communications électroniques, portant notamment sur sa structure et les parts de marché des différents opérateurs, l'évolution du nombre d'abonnements, des volumes de trafic et des revenus, ainsi que sur l'ARPU et l'évolution des prix.

Cette analyse devra également couvrir les investissements réalisés, l'étendue de la couverture des réseaux, la qualité de service, les pratiques promotionnelles et les différentes offres commerciales proposées par les opérateurs, afin de disposer d'une vision complète de la dynamique et du niveau de concurrence sur le marché.

## C. Collecte et validation des données

Le prestataire élaborera les questionnaires et canevas de collecte de données nécessaires à la réalisation de la mission, portant notamment sur les coûts, le trafic, les revenus, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation (OPEX), les actifs, le spectre, l'énergie, l'interconnexion, les ressources humaines et la maintenance, ainsi que sur les offres commerciales, les pratiques promotionnelles, les bonus et les bundles proposés par les opérateurs.

## Etape 3 – Modélisation des coûts et détermination des coûts pertinents

Le prestataire devra auditer, corriger, améliorer et opérationnaliser les modèles de coûts précédemment développés et mis à la disposition de l'ARCT.

Si, après une évaluation technique approfondie et motivée, le prestataire constate que ces outils existants sont obsolètes, incomplets ou structurellement inadaptés aux exigences de la régulation, il aura la responsabilité de concevoir, développer et déployer un nouveau modèle de coûts robuste et adapté au contexte burundais.

Le modèle devra notamment permettre de déterminer les coûts pertinents associés aux principaux services de communications électroniques, notamment la voix mobile, les SMS, l'Internet mobile et fixe, ainsi que les services d'interconnexion, en particulier les prestations de terminaison d'appel.

Le prestataire devra analyser et justifier l'architecture de coûts ainsi que la distinction entre les coûts directs et indirects, les modalités d'allocation des coûts communs, la structure des coûts fixes et variables, le CAPEX et l'OPEX, les méthodes de calculs d'amortissement et le coût du capital, en tenant compte des économies d'échelle et du niveau d'utilisation des infrastructures. L'analyse devra également porter sur les coûts liés au spectre, à la transmission, à l'énergie, à la maintenance du réseau, aux activités commerciales et à la distribution, ainsi que sur la détermination des coûts pertinents associés à chacun des services concernés.

Le choix entre les différentes approches devra être justifié.

## Etape 4 – Élaboration de la méthodologie de calcul des tarifs planchers

Le prestataire devra analyser la méthodologie existante pour la stabiliser, la corriger ou la réécrire afin de fournir un cadre réglementaire complète, cohérente et opérationnelle permettant de déterminer les tarifs planchers et tarifs plafonds applicables aux différents services de communications électroniques mobiles. Cette méthodologie devra préciser les principes, les paramètres, les méthodes de calcul et les modalités d'application permettant à l'ARCT de disposer d'un référentiel objectif et reproductible pour la détermination et, le cas échéant, la révision des tarifs planchers.



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



PAFEN



GRUPPE DE LA BANQUE MONDIALE

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

#### A. Définition du tarif plancher et tarif plafond

Le prestataire devra définir précisément la notion de tarif plancher ainsi que celle de tarif plafond, en préciser la finalité réglementaire et identifier les services et les opérateurs auxquels ces mécanismes pourraient s'appliquer. Il devra également préciser les conditions économiques, concurrentielles et réglementaires dans lesquelles la fixation de tarifs planchers et, le cas échéant, de tarifs plafonds, est justifiée.

#### B. Méthode de calcul

Le prestataire devra comparer et analyser les différentes approches susceptibles d'être utilisées pour déterminer les tarifs planchers, notamment l'approche fondée sur le coût pertinent seul, celle reposant sur le coût pertinent augmenté d'une marge, le coût incrémental de long terme, le coût moyen pertinent ainsi que toute autre approche reconnue et pertinente.

Sur la base de cette analyse, il devra recommander la méthode la plus appropriée au marché burundais, en justifiant de manière détaillée le choix retenu, ses hypothèses, ses paramètres et ses modalités d'application.

#### C. Marge réglementaire

Lorsque l'inclusion d'une marge réglementaire dans la détermination des tarifs planchers sera retenue, le prestataire devra en préciser la finalité et définir une méthode objective de calcul.

Il devra identifier les paramètres pertinents à prendre en considération, assurer la cohérence de cette marge avec le coût du capital et le niveau de risque associé à l'activité concernée, et proposer les modalités de son actualisation ou de sa révision périodique.

#### D. Fiscalité et redevances

Le prestataire devra déterminer les modalités de traitement des taxes, redevances, droites et autres charges réglementaires dans le calcul des tarifs planchers. La méthodologie devra notamment distinguer clairement les éléments devant être intégrés dans la détermination du coût pertinent de ceux qui doivent être traités séparément, afin d'éviter toute double comptabilisation et de garantir la transparence et la cohérence du modèle de calcul.

#### E. Tarifs spécifiques

La méthodologie devra permettre de déterminer, au minimum, les tarifs planchers et les tarifs plafonds correspondant aux principaux services concernés en FBU/minute pour la voix mobile, FBU/SMS pour les SMS, FBU/Mo et FBU/Go pour l'Internet mobile, ainsi que le FBU/ Mbps pour l'Internet fixe, selon les unités de mesure et les modalités de calcul qui seront retenues dans le modèle réglementaire.

### Etape 5 – Analyse concurrentielle, impact, contrôle et mise en œuvre réglementaire

Le prestataire devra :

#### A. Analyse concurrentielle

Le prestataire devra définir des méthodes et des critères permettant d'identifier et d'évaluer les pratiques tarifaires susceptibles de fausser la concurrence, notamment la vente à perte, la prédation tarifaire, le ciseau tarifaire, les pratiques discriminatoires, les subventions croisées, ainsi que toute pratique tarifaire susceptible d'évincer ou de restreindre l'accès d'un concurrent au marché, y compris les effets potentiellement anticoncurrentiels des promotions, offres spéciales et autres mécanismes commerciaux.



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



PAFEN



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2826-BI

## B. Benchmark international

Le prestataire devra réaliser un benchmark des mécanismes de régulation tarifaire et, lorsqu'ils existent, des dispositifs de fixation des tarifs planchers appliqués dans les pays de l'EAC, les pays d'Afrique subsaharienne ou sur des marchés présentant des caractéristiques économiques comparables à celles du Burundi.

Ce benchmark devra porter non seulement sur les niveaux de prix, mais également sur les méthodologies de calcul retenues, les bases juridiques et réglementaires, la détermination et le traitement des coûts et des marges, la prise en compte des promotions et offres commerciales, ainsi que les mécanismes de contrôle, de suivi et de révision des tarifs.

## C. Analyse d'impact

Le prestataire devra simuler plusieurs scénarios de fixation des tarifs planchers et en évaluer les impacts potentiels sur les consommateurs, les opérateurs et le niveau de concurrence, ainsi que sur les revenus et les volumes de trafic, les investissements, l'étendue de la couverture et la qualité de service, tout en appréciant leurs effets sur l'inclusion numérique et l'accessibilité des services de communications électroniques.

## D. Évaluation des propositions tarifaires soumises à l'ARCT

Sur la base de la méthodologie développée, le prestataire devra procéder à l'analyse des propositions de tarifs planchers et de tarifs plafonds soumises par les opérateurs, en appréciant leur cohérence avec les résultats du modèle de coûts et les principes réglementaires retenus.

Pour chaque service concerné, cette analyse devra notamment déterminer le coût pertinent, la marge éventuelle à appliquer, les taxes et redevances, ainsi que les niveaux de tarifs planchers et de tarifs plafonds calculés. Elle devra également évaluer les effets économiques de ces niveaux tarifaires et aboutir à une recommandation motivée du consultant quant aux tarifs à retenir.

La méthodologie devra notamment permettre d'évaluer objectivement les niveaux proposés pour la voix, l'internet mobile et fixe et les SMS dans la demande soumise à l'ARCT.

## E. Révision des tarifs

Le prestataire devra proposer une périodicité de révision des tarifs, préciser les paramètres à prendre en compte pour cette révision, définir les conditions justifiant une révision exceptionnelle et, le cas échéant, proposer une formule d'indexation permettant d'assurer l'actualisation régulière des tarifs en fonction de l'évolution des principaux paramètres économiques et techniques pertinents.

## F. Procédures réglementaires

Le prestataire devra élaborer des projets d'instruments réglementaires nécessaires incluant des mécanismes de sanctions réglementaires.

## Etape 6 - Interconnexion et catalogues

En complément du volet relatif aux tarifs planchers et aux tarifs plafonds, le prestataire devra élaborer un catalogue d'interconnexion de référence et définir le cadre applicable aux obligations de publication, tout en accompagnant les opérateurs concernés dans la préparation de leurs premiers catalogues et en procédant à l'analyse des catalogues soumis.



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



PAFEN



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° EC330-BI/E2820-BI

Il devra également vérifier leur conformité aux conditions techniques, tarifaires et juridiques applicables, déterminer et encadrer les tarifs d'interconnexion, notamment les tarifs de terminaison d'appel, et préparer les projets de décisions motivées de l'ARCT. Les outils et modèles développés dans le cadre de l'interconnexion devront être cohérents avec le modèle général de coûts élaboré dans le cadre de la présente mission.

#### Etape 7 - transfert de compétences

Le prestataire devra assurer le renforcement des capacités des cadres de l'ARCT à travers des formations spécialisées et des ateliers pratiques, en privilégiant une approche de travail en binôme permettant d'appliquer directement les méthodologies développées sur des dossiers réels de l'ARCT et des opérateurs. Il devra notamment former les agents à l'utilisation du modèle de coûts, au calcul des prix effectifs, au contrôle des promotions et des bundles, à l'analyse concurrentielle ainsi qu'à la validation des catalogues d'interconnexion, et procéder à une évaluation des acquis à la fin de la mission afin de mesurer le niveau d'appropriation des outils et méthodologies transférés.

Les outils devront être documentés, paramétrables et utilisables par l'ARCT sans dépendance permanente au prestataire.



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi



**RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**  
**SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)**  
**PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)**  
**N° du Projet : P176396/P180987**  
**DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI**

**VII. LIVRABLES, DELAIS D'EXECUTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

| Livrables                                              | Composition détaillée du livrable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Délais d'exécution maximaux               | Décaissement    |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|
| Livrable 1 : Cadrage & Plan de travail                 | Rapport de démarrage incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie globale adaptée au contexte du Burundi.</li> <li>Plan de travail détaillé et chronogramme de la mission sur 24 semaines.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Signature du Contrat + 1 semaine          | 10 %            |
| Livrable 2 : Diagnostic, Données & Modèles de coûts    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de diagnostic approfondi du marché burundais et Rapport de benchmark international (EAC / Afrique subsaharienne).</li> <li>Rapport d'audit de l'existant, de collecte, de validation et d'analyse des données de trafic et de coûts + Matrice des modèles de coûts opérationnels (corrigée, optimisée ou nouvellement conçue en cas d'inadaptation de l'existant) et son guide utilisateur.</li> <li>Rapport d'analyse et de simulations d'impact.</li> </ul>             | Signature du Contrat + 10 semaines        | 20 %            |
| Livrable 3 : Cadre méthodologique & Grilles tarifaires | <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie complète et stabilisée de calcul des prix effectifs, des tarifs planchers et des tarifs plafonds (Voix, SMS, Internet mobile et fixe).</li> <li>Rapport d'application et de détermination des grilles tarifaires cibles pour l'ARCT (incluant les règles d'approbation des bonus/promotions et le mécanisme de révision périodique).</li> <li>Manuel de procédures de validation interne, grilles d'analyse réglementaire et canevas types de catalogues.</li> </ul> | Signature du Contrat + 16 semaines        | 15 %            |
| Livrable 4 : Outils de régulation & Textes juridiques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Catalogues d'interconnexion de référence pour les opérateurs et projets de décisions motivées associés.</li> <li>Projets de cadres réglementaires, textes juridiques et décrets d'application relatifs à l'encadrement tarifaire global pour l'ARCT.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                   | Signature du Contrat + 20 semaines        | 10 %            |
| Livrable 5 : Transfert de compétences & Rapport final  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Modules et supports pédagogiques de formation dispensés + Rapports de formation et d'évaluation du transfert de compétences</li> <li>Rapport final de mission consolidé (synthèse générale de l'ensemble des travaux) et présentation de restitution finale aux parties prenantes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                     | Signature du Contrat + 24 semaines        | 10 %            |
| Livrables trimestriels                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Livrable trimestriel 1</li> <li>Livrable trimestriel 2</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Signature du contrat + (9, 12 et 15 mois) | 10%, 10% et 15% |



PAFEN



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

| Livrables | Composition détaillée du livrable                                      | Délais d'exécution maximaux | Décaissement |
|-----------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
|           | <ul style="list-style-type: none"><li>Livrable trimestriel 3</li></ul> |                             |              |

***Durant la période d'accompagnement de 9 mois, le consultant produira des rapports trimestriels qui seront rémunérés à parts égales à raison du tiers (1/3) du montant contractuel restant.***

#### VIII. DURÉE DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée indicative de quinze (15) mois organisés en deux phases :

**Phase I :** Une phase de 6 mois pour l'analyse du marché, des offres existants, propositions de modèles, tarifs planchers et tarifs plafonds.

**Phase II :** Une phase de 9 mois d'accompagnement afin de permettre à l'ARCT de tester les modèles et la méthodologie sur les offres effectivement soumises par les opérateurs.

#### IX. PROFIL DU CABINET ET QUALIFICATIONS REQUISES

La présente mission est destinée aux cabinets d'études ou de conseil de renommée internationale ou nationale, ayant une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la régulation économique des télécommunications, de la modélisation des coûts et de l'analyse tarifaire auprès des autorités de régulation ou des opérateurs.

Le cabinet devra avoir au moins trois réalisations similaires à son actif. En outre, il devra avoir déjà mené au moins une mission en Afrique sur des sujets similaires, au cours des cinq dernières années.

Le cabinet devra proposer une équipe pluridisciplinaire dont les postes clés suivent ci-dessous :



Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14



info@pafen.gov.bi



pafen.gov.bi



PafenBurundi



PafenBurundi

*Handwritten signature*



**RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**  
**SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)**  
**PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)**  
**N° du Projet : P176396/P180987**  
**DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI**

| Profil                                                                                                                                                                                         | Expérience | Rôle et qualifications                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chef de mission — Expert technico économique senior (BAC + 5 ou plus) en régulation économique des télécoms                                                                                    | 10 ans     | Pilotage de la mission ; analyse de marché et puissance significative ; encadrement tarifaire ; coordination des livrables.<br><br>Ayant réalisé au moins trois missions similaires                                                                |
| Expert Economiste (Master au minimum) en modélisation des coûts                                                                                                                                | 8 ans      | Conception / adaptation du modèle de coûts ; vérification de l'orientation vers les coûts des tarifs de terminaison ; Traitement des données, simulations et outils de contrôle.<br>Ayant réalisé au moins trois missions similaires               |
| Ingénieur (Master ou bac+5) senior en Télécoms ou Réseaux                                                                                                                                      | 8 ans      | Analyse des conditions techniques des catalogues ; points d'interconnexion ; dimensionnement, architecture, interconnexion<br><br>Ayant réalisé au moins trois missions similaires                                                                 |
| Expert juriste - spécialiste en droit des télécommunications et de la concurrence (Bac+5 en droit des affaires, droit de l'économie, droit du numérique/ des télécommunications ou équivalent) | 8 ans      | Conformité des catalogues au cadre légal ; non-discrimination ; rédaction des projets de décisions.<br>Elaboration des bases légales et réglementaires, procédures, décisions et sanctions<br><br>Ayant réalisé au moins trois missions similaires |
| Expert en Comptabilité réglementaire (Bac+4)                                                                                                                                                   | 8 ans      | Examen des données de coûts des opérateurs ; séparation comptable ; audit des coûts. Analyse concurrentielle<br><br>Ayant réalisé au moins trois missions similaires                                                                               |

**NB. Un expert peut bien cumuler les rôles de deux postes.**

**X. METHODE DE SELECTION DU BUREAU**

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), conformément au Règlement de la Banque Mondiale en matière de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.